

## Extrait du registre des décisions

Bureau du 26 septembre 2022

n° 130-22

**Objet :** *RS - Demande de participation financière et attribution d'un marché relatif aux travaux d'aménagement de l'avenue des Landiers (RD10) sur le secteur carrefour Pré Pagnon/Belle Eau à Chambéry*

- date de convocation le 20 septembre 2022
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt-deux, le lundi vingt-six septembre dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Bassens, Ferme de Bressieux, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 36

<b>Aillon-le-Jeune</b>	Serge Tichkiewitch
<b>Aillon-le-Vieux</b>	Christian Gogny
<b>Arith</b>	Cécile Trahand
<b>Barberaz</b>	Arthur Boix-Neveu
<b>Barby</b>	Christophe Pierretton
<b>Bassens</b>	
<b>Bellecombe-en-Bauges</b>	Eric Delhommeau
<b>Challes-les-Eaux</b>	Josette Rémy
<b>Chambéry</b>	Marie Bénévise - Pierre Brun - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Christelle Favetta-Sieyes - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur - Martin Noblecourt - Thierry Repentin
<b>Cognin</b>	Franck Morat
<b>Curienne</b>	
<b>Doucy-en-Bauges</b>	Marie Perrier
<b>Ecole</b>	Hervé Ferroud-Plattet
<b>Jacob-Bellecombette</b>	
<b>Jarsy</b>	Pierre Duperier
<b>La Compôte</b>	Jean-Pierre Fressoz
<b>La Motte-en-Bauges</b>	
<b>La Motte-Servolex</b>	Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux
<b>La Ravoire</b>	Grégory Basin - Alexandre Gennaro
<b>La Thuile</b>	Dominique Pommat
<b>Le Châtelard</b>	
<b>Le Noyer</b>	Philippe Gamen
<b>Les Déserts</b>	
<b>Lescheraines</b>	
<b>Montagnole</b>	Jean-Maurice Venturini
<b>Puygros</b>	
<b>Saint-Alban-Laysse</b>	
<b>Saint-Baldoph</b>	Christophe Richel
<b>Saint-Cassin</b>	Jocelyne Gougou
<b>Sainte-Reine</b>	
<b>Saint-François de Sales</b>	Maryse Fabre
<b>Saint-Jean-d'Arvey</b>	Christian Berthomier
<b>Saint-Jeoire-Prieuré</b>	Jean-Marc Léoutre
<b>Saint-Sulpice</b>	
<b>Sonnaz</b>	Daniel Rochaix
<b>Thoiry</b>	
<b>Vérel-Pragondran</b>	Jean-Pierre Coendoz
<b>Vimines</b>	Corine Wolff

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 5

de Luc Berthoud à Pascal Mithieux - de Vincent Boulnois à Hervé Ferroud-Plattet - de Michel Dyen à Jean-Maurice Venturini - de Marcel Ferrari à Jocelyne Gougou - de Sandra Ferrari à Philippe Gamen

- conseillers excusés : 11

Jean-François Beccu - Brigitte Bochaton - Stéphane Bochet - Michel Camoz - Corinne Charles - Philippe Ferrari - Max Joly - Luc Meunier - Damien Regairaz - Alain Thieffenat - Thierry Tournier

### GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex  
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

## Bureau du 26 septembre 2022

délibération n° 130-22

objet **RS - Demande de participation financière et attribution d'un marché relatif aux travaux d'aménagement de l'avenue des Landiers (RD10) sur le secteur carrefour Pré Pagnon/Belle Eau à Chambéry**

Philippe Gamen en l'absence de Michel Dyen, vice-président chargé des bâtiments, du patrimoine, des voiries et des infrastructures, rappelle que Grand Chambéry est chargée de l'aménagement de l'avenue des Landiers (RD 10), à l'exclusion des prestations relevant des compétences du Département, ainsi que de la rue de Belle Eau, sur la commune de Chambéry.

Les aménagements projetés consistent principalement à rendre accessible l'arrêt "le Carré", à sécuriser le carrefour Belle Eau/Landiers/Pré Pagnon, à prolonger les bandes cyclables jusqu'au pont autoroutier et à reprendre le tapis de la chaussée.

La consultation des entreprises s'est déroulée sous la forme de marchés subséquents aux accords-cadres C2009 (lot 1 : VRD) et C2010 (lot 2 : enrobés et autres revêtements de surface), à procédure adaptée, pour réaliser l'ensemble des travaux avec une date de remise des offres fixée au 12 août 2022.

Les offres reçues ont été notées conformément aux critères de jugement définis dans la lettre de consultation du marché subséquent :

- prix des prestations : 60 %,
- valeur technique : 40 %.

La commission d'appel d'offres du 8 septembre 2022 a émis un avis favorable aux offres les mieux-disantes :

- lot 1 (VRD) : groupement d'entreprises PL Favier/SAS Blondet, pour un total de 207 006,50 € HT,
- lot 2 (enrobés) : groupement d'entreprises Siorat/Moulin TP, avec la prestation supplémentaire éventuelle n° 1 (réalisation des enrobés sur la RD10 de nuit avec route barrée et mise en place d'une déviation), pour un total de 145 391,46 € HT.

Pour ces travaux, il est proposé par ailleurs de solliciter le Département de la Savoie pour une participation financière à hauteur de 100 % de la réfection du tapis de chaussée situé sur l'emprise de la route départementale en coordination avec l'opération d'aménagement.

**Vu** les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de voirie,

**Vu** la délibération n° 002-22 C du Conseil communautaire du 3 février 2022 déléguant au Bureau les demandes de subventions et la prise de toute décision concernant la préparation, la passation, la signature, l'exécution, le règlement et la résiliation des accords-cadres ainsi que des marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 215 000 € HT et de leurs avenants,

**Vu** le code de la commande publique,

**Vu** l'avis de la commission d'appel d'offres du 8 septembre 2022,

**Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

**Article 1 : attribue** les marchés pour l'aménagement de l'avenue des Landiers (RD10) sur le secteur carrefour Pré Pagnon/Belle Eau à Chambéry au groupement d'entreprises PL Favier/SAS Blondet, pour un total de 207 006,50 € HT pour le lot 1, et au groupement d'entreprises Siorat/Moulin TP, avec la prestation supplémentaire éventuelle n° 1 (réalisation des enrobés sur la RD10 de nuit avec route barrée et mise en place d'une déviation), pour un total de 145 391,46 € HT pour le lot 2,

**Article 2 : autorise** le président ou son représentant à signer les marchés et tous documents nécessaires à leur passation,

**Article 3 :** sollicite le Département pour une subvention au titre de la réfection du tapis sur l'avenue des Landiers (RD 10),

**Article 4 :** dit, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

## Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : **Décision I-Parapheur du Bureau**

Numéro attribué à l'acte : **130-22**

**Objet de l'acte** : RS - Demande de participation financière et attribution d'un marché relatif aux travaux d'aménagement de l'avenue des Landiers (RD10) sur le secteur carrefour Pré Pagnon/Belle Eau à Chambéry

**Thème Préfecture** : 1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 3 - Délibérations ou décisions relatives aux MAPA

**Date de l'acte** : 29 septembre 2022

**Annexe(s)** : Plan de situation Landiers/Carre/Pre Pagnon

**Identifiant de télétransmission** : 073-200069110-20220929-lmc1H28015H1-DE

**Identifiant unique de l'acte** : lmc1H28015H1

**Date de transmission en Préfecture** : 29 septembre 2022

**Date de réception en Préfecture** : 29 septembre 2022

**Publication** : jeudi 29 septembre 2022